

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 18^e jour du mois de décembre deux mille dix-neuf (2019), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020
- 2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-12-240 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Ginette Bourré

et résolu

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020

2019-12-241 Madame Bonin fait la lecture des prévisions budgétaires 2020.

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2020 telles que proposées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

2019-12-242 Madame Bonin fait la lecture du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu

Que le conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (MAX. 30 MINUTES)

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-12-243 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu que la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 20 décembre 2019.